

**Préavis municipal n° 75  
relatif à l'établissement d'un  
diagnostic, de la formulation  
d'objectifs et des modalités de  
mise en œuvre dans le cadre du  
plan de mobilité de la ville de  
Gland.**

Date proposée pour la séance de la commission :

- Jeudi 16 octobre 2014, à 19h00  
Chemin de Montoly 3 ; Salle de conférence n°2

Municipal responsable : M. Michael Rohrer

Gland, le 15 septembre 2014

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs les conseillers,

### Préambule

Lors de l'établissement du budget pour l'année 2014, une somme de fr. 25'000.- a été portée à charge dans le cadre de l'étude de mobilité pour les administrations publiques. En parallèle, une somme identique a été portée aux recettes que la mise en œuvre du plan pourrait générer.

Il est apparu qu'un plan de mobilité ne pouvait être initié pour l'ensemble des administrations publiques, la commune n'ayant pas d'emprise réelle sur le personnel des entités cantonales ou parapubliques, entre autre. Dès lors, il n'était pas défendable de n'impliquer que les seuls employés communaux, alors que les autres acteurs occupant des bâtiments communaux et partageant les mêmes aires de stationnement en seraient dispensés.

Un groupe de travail composé d'une délégation municipale et de diverses personnes de l'administration communale a lancé une réflexion plus large dans le but d'initier une démarche participative englobant les diverses entités, administrations publiques, parapubliques ou privées utilisant des infrastructures communales.

Des exemples de plans de mobilités de villes voisines ont démontré que la mise en œuvre d'un tel dispositif ne pouvait se faire dans de bonnes conditions que si la démarche était pleinement participative et précédée d'une phase de diagnostic fédérant toutes les personnes concernées par le plan. Un recensement des utilisateurs des bâtiments concernés a démontré qu'environ 480 personnes étaient potentiellement concernées par ce plan, dont près de 80 employés communaux.

Il est vite apparu que la mise en place d'un plan de mobilité ne pouvait se faire sans l'appui d'un mandataire externe. A ce titre, l'Observatoire universitaire de la mobilité a été mandaté pour effectuer un appel d'offre sur invitation. Le mandat a été octroyé à l'entreprise CITEC Ingénieurs Conseils SA, spécialistes dans les questions de mobilité, pour un montant de fr 49'680 fr TTC. Cette démarche a aussi permis d'établir qu'il était nettement prématuré de proposer des mesures incitatives ou d'accompagnements sans connaître les modalités de déplacement et contraintes des uns et des autres.

En entrant dans la démarche *Cité de l'énergie*, dont le label a été obtenu l'automne passé, la commune de Gland s'est engagée dans un processus de maîtrise de l'énergie dans les domaines de sa compétence, tels que l'assainissement des bâtiments communaux (isolation, installations de chauffage, etc.), la promotion des énergies renouvelables et de la mobilité douce tant à l'interne de l'administration qu'au niveau du secteur privé. Plusieurs mesures concrètes témoignent déjà de la mise en place de cette politique énergétique durable :

- construction de l'écoquartier *Eikenott*,
- élaboration d'un plan de mobilité d'entreprise avec Swissquote,
- aménagement de zones à vitesse modérée,
- promotion de la marche et du vélo par diverses subventions et prestations,
- mise en service du premier bus hybride urbain du canton de Vaud.

Cette dynamique positive implique que la commune de Gland s'engage dans une démarche proactive et volontaire de gestion de la mobilité, se positionnant ainsi en administration responsable et exemplaire. Le concept de développement durable appelle, entre autres, à limiter les déplacements automobiles et à les remplacer autant que possible par des modes alternatifs. Dans cette optique, les administrations se doivent, elles aussi d'inciter leurs employés à se déplacer autrement et de les accompagner dans leurs changements de pratiques.

La réalisation d'un plan de mobilité s'inscrit dans cette optique puisqu'il s'agit d'une stratégie de gestion et de rationalisation des déplacements des employés, clients et visiteurs d'une entreprise ou d'une administration publique. A ce titre, ce plan favorise la mise à disposition d'offres alternatives à la voiture privée pour les déplacements domicile-travail et pour ceux effectués dans le cadre professionnel. Aujourd'hui, plusieurs communes de Suisse romande ont d'ores et déjà entamé une démarche similaire. Parmi celles-ci, on compte Morges, Nyon, Pully, Vevey, ou encore Yverdon.

Fort de ce constat, la municipalité propose d'entamer une réflexion sur la mobilité générée à la fois par ses services communaux, où près de 80 collaborateurs sont concernés, mais également par l'activité des quelques 400 personnes des autres entités qui occupent aujourd'hui les locaux communaux ou utilisent des parkings propriétés de la Ville, répartis sur six sites. Le plan de mobilité qui sera développé cherchera alors en priorité à :

- encourager l'utilisation de modes de transports alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements pendulaires des collaborateurs (afin de contribuer à la désaturation des axes routiers en particulier aux heures de pointe) ;
- rationaliser les déplacements professionnels générés par le fonctionnement des différents services de l'administration et des autres entités concernées par le plan, avec comme objectif d'éviter le gaspillage de ressources tant énergétiques que monétaires et répondre en cela aux critères du label « Cité de l'Energie » ;
- promouvoir une mobilité plus durable dans la Ville en montrant concrètement l'exemple à la population et aux entreprises.

Par ce plan, la commune de Gland entend donc jouer un rôle encore plus actif en matière de mobilité intelligente et durable afin de la promouvoir par l'exemple auprès des entreprises privées de la commune et de les inciter ainsi à mieux gérer leurs propres nuisances dans ce domaine. L'objectif est de déclencher, auprès des collaborateurs de l'administration, un mouvement volontaire de report modal de la voiture vers les transports en commun et les modes doux (marche à pied et vélo), pour les déplacements domicile-travail comme pour les déplacements professionnels.

### **Contenu du plan de mobilité**

Les six sites de travail appartenant à la Ville de Gland ainsi que les entités externes seront intégrés dans la phase de diagnostic du plan de mobilité. Le périmètre de réflexion correspond donc à l'ensemble de la zone de provenance des 480 personnes concernées par le plan.

La démarche d'élaboration du plan de mobilité est divisée en trois phases :

1. Diagnostic de la situation actuelle ;
2. Identification des potentiels et marges de manœuvre, formulation d'objectifs et propositions de mesures ;
3. Modalité de mise en œuvre du plan de mobilité de la ville de Gland

#### *1 / Diagnostic de la situation actuelle*

Le diagnostic d'un plan de mobilité repose sur plusieurs axes :

- Le recensement des solutions disponibles :
  - en transport en commun (le niveau d'offre, la fréquentation, les itinéraires),
  - en voiture (voies d'accès, engorgements, places de parking),
  - en itinéraires cyclables et cheminements piétons, etc.
- L'analyse de la mobilité des collaborateurs, à travers :

- l'évaluation des flux et des pratiques actuelles en matière de déplacements pendulaires et professionnels,
- l'identification des problématiques d'accessibilité et des attentes en matière de mobilité,
- la détermination des coûts liés à la mobilité (les coûts directs comme le budget transport et les coûts indirects comme les émissions de CO2 et les risques routiers).
- 
- L'évaluation de la disposition des collaborateurs à changer leurs modes de déplacements et leur réceptivité à des solutions alternatives, par le biais :
  - 
  - d'entretiens ciblés et d'une enquête anonyme soumise à l'ensemble des personnes concernées par cette phase initiale.
  - de modélisation des distances parcourues et des temps de trajet à partir du recensement des adresses des personnes concernées par cette démarche participative.

L'ensemble des données récoltées dans le cadre du diagnostic permettra de cerner les pratiques de mobilité actuelle pour les déplacements pendulaires et professionnels des collaborateurs concernés par le plan de mobilité et de mettre au point des indicateurs écologiques, dont le suivi pourra être mis en valeur dans le cadre du label « Cité de l'Energie ».

## *2 / Identification des potentiels et marges de manœuvre, formulation des objectifs et propositions de mesure*

La deuxième étape de la démarche constitue la « plus-value » du plan de mobilité. Le but est de susciter un maximum de propositions émanant de l'interne, afin de coller au plus près des préoccupations des personnes concernées.

Un catalogue de mesures possibles (avec évaluation de leur faisabilité, de leurs effets, de leur coût, de la mise en place et des délais d'instauration) sera ensuite établi sur la base des objectifs fixés et d'un processus participatif. Sur la base des enseignements du diagnostic et des marges de manœuvre à disposition pour favoriser les mobilités alternatives, le potentiel de réduction de l'utilisation des transports individuels motorisés sera alors précisé et les gains énergétiques relatifs quantifiés.

A priori, la stratégie générale du plan de mobilité pourrait s'articuler autour de trois axes d'actions, qu'il est possible de résumer par le leitmotiv suivant: « Se déplacer autrement, se déplacer mieux, se déplacer moins ».

- Se déplacer autrement : l'objectif est d'inciter au report modal ou à l'adoption de comportements plus « durables » pour les déplacements pendulaires et professionnels (utilisation accrues des modes doux, des transports publics, du covoiturage, etc.) ;
- Se déplacer mieux : il s'agit ici d'améliorer les conditions de transports, tout en diminuant l'impact environnemental de l'administration (optimisation de l'utilisation des véhicules par le biais de l'auto-partage, réflexion sur l'acquisition de véhicules moins « polluants » pour les voitures de service, etc.) ;
- Se déplacer moins : le but est d'agir dans la mesure du possible sur l'organisation du travail pour limiter les déplacements.

## *3 / Modalité de mise en œuvre du plan de mobilité de la ville de Gland*

Les mesures qui seront choisies en phase 2 feront partie d'un plan d'actions qui intégrera une proposition d'échelonnage selon la facilité de mise en œuvre, les coûts, les acteurs concernés et le nombre de collaborateurs impliqués.

Ainsi, les mesures proposées seront évaluées et validées par la municipalité à l'aune des critères suivants :

- le gain pour le collaborateur : gain financier, de temps, sur la santé (réduction du stress, des risques d'accidents liés aux déplacements motorisés individuels, moindre exposition à une nuisance) ;
- les économies pour l'administration : réduction des retards et des taux d'absentéisme liés aux aléas des déplacements motorisés entre autre, optimisation des déplacements professionnels, etc. ;
- l'efficacité environnementale et notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- la faisabilité : coût, délai de mise en œuvre, acceptabilité.

Au terme de ce processus, la municipalité validera les diverses mesures à réaliser et établira un plan d'action. Ce dernier servira de fil conducteur aux personnes qui s'occuperont de la mise en œuvre du plan à l'interne de l'administration.

### **Communication**

La réalisation d'un plan de mobilité doit porter une attention particulière sur les difficultés qu'il entraîne, tant par rapport à la mise en place des mesures qu'à son appropriation de la part des collaborateurs. Il est ainsi primordial qu'un fort accent soit mis sur la communication et la concertation, et ce dès l'indispensable phase de diagnostic.

A ce titre, deux séances d'information ont été organisées le 9 septembre dernier avec les personnes intéressées. Une première séance avait pour but d'informer le personnel communal sur la démarche entreprise. La seconde, agendée le même jour, était destinée aux responsables des entités cantonales ou parapubliques, entre autre, que nous souhaitons approcher dans cette phase de diagnostic.

Il s'agit d'élaborer des mesures dans le cadre d'un processus participatif en encourageant les initiatives personnelles et en plaçant les collaborateurs en situation d'acteurs créatifs du choix modal, afin que ces derniers s'approprient le projet et garantissent le succès de la démarche. A travers ce plan de mobilité, la Municipalité entend engager un travail de sensibilisation et de responsabilisation individuelle au sein de l'administration communale et des autres entités concernées par le plan, notamment par le biais d'une plus grande transparence des coûts et des impacts des différents choix en matière de mobilité.

### **Coût du diagnostic**

La demande de crédit d'étude se base sur une offre effectuée par le bureau Citec Ingénieurs Conseils SA, en avril 2014. Ce dernier a estimé les honoraires de l'étude Plan de mobilité à 46'000 CHF hors taxe. Cette étude comprend les prestations ci-dessous:

Phase 1. Diagnostic	27'000.00 francs
Phase 2. Potentiels et marges de manœuvre, objectifs et proposition de mesures	9'000.00 francs
Phase 3. Modalités de mise en œuvre du plan	10'000.00 francs
<hr/>	
Total HT	46'000.00 francs

Le coût total de l'étude est de fr 49'680.- toutes taxes comprises (8% TVA).

### **Programme Intentionnel**

La municipalité souhaite réaliser cette étude au 1er semestre 2015.

Le plan d'actions et la mise en œuvre des mesures retenues au terme pourront être mises en œuvre progressivement durant le 2ème semestre 2015.

### **Financement**

Le financement de cette étude fr. 49'680.- sera assuré par les disponibilités de la bourse communale.

### **Amortissement**

1/3 de cette étude (fr. 16'500.-) sera amortie par un prélèvement sur le fonds de réserve « Développement durable ».

Le solde de fr. 33'120.- sera amorti sur une période de 2ans, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes. Nos charges financières annuelles s'élèveront à fr. 16'560.-.

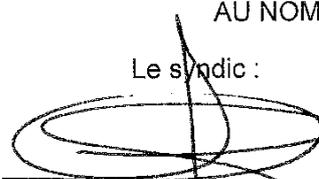
### **Conclusions**

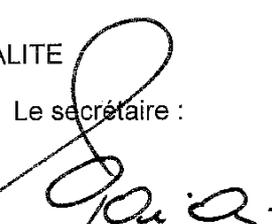
Fondée sur ce qui précède, la municipalité propose au conseil communal de prendre les décisions suivantes :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL**

- vu - le préavis municipal n° 75 relatif à la demande de crédit pour l'établissement d'un diagnostic de la formulation d'objectifs et de la modalité de mise en œuvre dans le cadre du plan de mobilité de la ville de Gland.
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- décide**
- I. - d'accorder le montant de fr. 49'680.- et d'autoriser la municipalité d'entreprendre cette démarche.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :  G. Cretegnny

Le secrétaire :  D. Gaiani

